

## Fiche signalétique

FDS n° : D-4003

### Maintenance Roller

Date d'émission 1993-08-11

Date de révision 2019-06-18

Version 1

**Actif**

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

##### Identificateur de produit

##### Nom du produit

Maintenance Roller Fuser Oil pour Phaser 8500, Phaser 8550, Phaser 8560MFP, Phaser 8560, Phaser 8860, Phaser 8860MFP

##### N° de pièce

006-8309-00, 108R00675, 108R00676, 109R00781, 109R00782, 109R00783, 113R00736

##### Couleur

Incolore

##### Substance/mélange pur

Mélange

##### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Lubrifiant
-------------------------	------------

##### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur	Xerox Corporation, Office Group P.O. Box 1000 Wilsonville, OR 97070-1000
--------------	--

##### Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Personne à contacter	Manager, environnement, santé, sécurité et durabilité
Adresse de courriel	askxerox@xerox.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Informations sureté (800)275-9376 Urgence transports (Chemtrec) (800)424-9300

Pour le document le plus récent <https://safetydatasheets.business.xerox.com>

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

##### Classification de la substance ou du mélange

Non classé

##### Éléments d'étiquetage

Symbole(s)	Aucun requis
Mot indicateur	Aucun
Mentions de danger	Aucun requis
Conseils de prudence	Aucun requis

##### Autres dangers

Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Classification SGH	Mentions de danger
Polydiméthylsiloxane	Propriétaire	>90	--	--
Polydiméthylsiloxane organo-fonctionnel	Propriétaire	<10	--	--

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

4. PREMIERS SOINS

**Description des mesures pour les premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	En cas de conditions graves ou persistantes, appeler un médecin ou des soins médicaux d'urgence.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer à fond avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau à l'eau et au savon
<b>Inhalation</b>	Pas une voie d'exposition prévue
<b>Ingestion</b>	Pas une voie d'exposition prévue

**Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**

**Toxicité aiguë**

<b>Yeux</b>	Pas un irritant
<b>Peau</b>	Ne devrait pas être un irritant
<b>Inhalation</b>	Pas une voie d'exposition prévue
<b>Ingestion</b>	Pas une voie d'exposition prévue

**Symptômes principaux**

Peut causer une irritation des voies respiratoires minimale sur une exposition continue à des concentrations élevées

**Troubles médicaux aggravés**

Aucun dans des conditions normales d'utilisation

**Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis**

<b>Protection des sauveteurs</b>	Aucun équipement de protection particulier requis
<b>Notes au médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eau pulvérisée, Mousse, Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucun

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants

**Produits de combustion dangereux**

Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants

**Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome pour lutter contre un incendie, si nécessaire

**Autres informations**

<b>Point d'éclair</b>	> 300 °F
<b>Méthode</b>	PMCC

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Aucun(e) exigé(e) pour la matière telle qu'elle est fournie

**Précautions pour le protection de l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Contenir et recueillir un déversement avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13)

**Méthodes de nettoyage** Absorber avec une matière absorbante inerte

**Référence à d'autres sections**

Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires

Voir Section 13 pour plus d'informations

**7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer, Équipement de protection individuelle, voir la section 8

**Mesures d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Mesures techniques ou conditions de stockage** Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé

**Produits incompatibles** Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis

**Types d'utilisation particuliers**

Lubrifiant

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition

**Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'ordre technique** Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées

**Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Aucun équipement de protection particulier requis

**Protection des mains** Gants de protection, Chlorure de polyvinyle

**Protection de la peau et du corps** Aucun équipement de protection particulier requis

**Protection respiratoire** Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

**Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement** Empêcher le produit de pénétrer dans les drains

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	Transparent	<b>Odeur</b>	Faible
<b>État physique</b>	Liquide	<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Couleur</b>	Incolore	<b>pH</b>	Non applicable
<b>Point d'éclair</b>	> 300 °F	<b>Méthode</b>	PMCC
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Non applicable		
<b>Point de ramollissement</b>	Non applicable		
<b>Taux d'évaporation</b>	<1 (n-butylacetate = 1)		
<b>Volatilité</b>	<1% (Wt.) N.A.% (Vol.)		
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>	Non applicable		
<b>Pression de vapeur</b>	20 mmHg @ <0.12 °C		
<b>Densité de vapeur</b>	Non déterminé		
<b>Densité</b>	0.96 (eau = 1)		
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Insoluble		
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non applicable		
<b>Température de décomposition</b>	Non déterminé		
<b>Viscosité</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif		
<b>Propriétés comburantes</b>	Non applicable		

**Autres informations**

Aucun

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

**Stabilité chimique**

Stable.

**Possibilité de réactions dangereuses**

**Réactions dangereuses**      Aucun dans des conditions normales de traitement  
**Polymérisation dangereuse**      Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

**Conditions à éviter**

Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation

**Matières incompatibles**

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis

**Produits de décomposition dangereux**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Dioxyde de silicium, Incomplete combustion and thermolysis produces potentially toxic gases such as carbon monoxide and carbon dioxide, et, Formaldéhyde

**11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

**Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

**Renseignements sur le produit**

**Irritation** Ne devrait pas être un irritant  
**DL50 par voie orale** 4.2 ml/kg (rat) Pratiquement non toxique  
**DL50 par voie cutanée** > 3 g/kg (lapin) Pratiquement non toxique  
**CL50 par inhalation** Non déterminé

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Polydiméthylsiloxane	24 g/kg ( Rat ) 17 g/kg ( Rat )	2 g/kg ( Rabbit )	

**Toxicité chronique**

**Sensibilisation** Pas un agent sensibilisant  
**Effets neurologiques** Aucun renseignement disponible  
**Effets sur les organes cibles** Aucun renseignement disponible

**Effets CMR**

**Effets mutagènes** Non mutagène selon le test d'Ames  
**Toxicité pour la reproduction** Aucun renseignement disponible  
**Cancérogénicité** Ne contient aucun ingrédient inscrit comme un cancérogène

**Autres effets toxiques**

**Risque d'aspiration** Non applicable

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**Toxicité**

**Toxicité aquatique aiguë** D'après les données disponibles, la substance n'est pas nocive pour les organismes aquatiques.  
**Toxicité sur le milieu aquatique chronique** - D'après les données disponibles, la substance n'est pas nocive pour les organismes aquatiques.

**Persistance et dégradabilité**

Ne se biodégrade pas facilement

**Potentiel de bioaccumulation**

Une bioaccumulation est peu probable

**Mobilité dans le sol**

Insoluble dans l'eau

**Autres effets néfastes**

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Méthodes de traitement des déchets**

**Méthodes d'élimination** Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires.

**Emballage contaminé** Aucune précaution particulière n'est requise pour la manutention de ce produit

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Cette substance n'est pas soumise à la réglementation comme une marchandise dangereuse pour expédition

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### **Statut réglementaire de l'OSHA**

Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon Hazard Communication Standard (la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses) d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

#### **Canada**

**Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPD.**

### Inventaires internationaux

#### **TSCA**

Est conforme à (aux)

### Réglementations fédérales des

#### Etats-Unis

##### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

##### **Loi sur la qualité de l'eau**

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

##### **Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)**

Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme un polluant de l'air dangereux (HAPS) sous la section 112 des amendements du Clean Air Act de 1990

##### **CERCLA**

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

### États-Unis - Réglementations des États

#### **Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

#### **Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par des règlements d'État sur le droit à l'information.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

<b>Date d'émission</b>	1993-08-11
<b>Date de révision</b>	2019-06-18
<b>Note de révision</b>	Mise à jour du format

#### **Avis de non-responsabilité**

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

fin